

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2016

Président : François de MAZIÈRES (sauf délibérations n°2016-06-02)

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD (*sauf délibérations n°2016-06-16 à 26 – pouvoir à M. Olivier LEBRUN*), M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAUT (*sauf délibérations n°2016-06-01 et 02*), Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON (*sauf délibérations n°2016-06-13 à 26 – pouvoir à Mme Pascale RENAUD*), Mme Pascale CHARTON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothee BILGER (*sauf délibération n°2016-06-19*), M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR, M. Didier BLANCHARD, Mme Marie BOËLLE, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Florence MELLOR, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT (*sauf délibérations n°2016-06-01 et 02 – pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY*), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL (*sauf délibération n°2016-06-13*), Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE (*sauf délibérations n°2016-06-23 à 26*), M. Olivier de LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN et Mme Jane-Marie HERMANN,

Absents excusés :

M. Guy-Michel BEROCHÉ a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
Mme Florence NAPOLY a donné pouvoir à Mme Laurence AUGERE,
Mme Corinne BEBIN a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
M. Jean-Michel ISSAKIDIS a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL,
M. Erik LINQUIER,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,
Mme Marie DENAISON,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 20 juin 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 29 juin 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : Compte de gestion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Exercice budgétaire 2015.

□ **M. Olivier DELAPORTE, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-12 ;
Vu l'instruction comptable M14 ;
Vu le budget 2015 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
Vu l'avis favorable de la commission des finances et des affaires générales du 8 juin 2016.

-
- En matière de finances publiques, la séparation de l'ordonnateur et du comptable public est un principe budgétaire essentiel.

L'ordonnateur, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale, prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Le Comptable public de la trésorerie de Versailles municipale est chargé du paiement des dépenses, de la prise en charge des recettes et du maniement des fonds publics.

Chacun doit établir un bilan financier de sa comptabilité. Celui de l'ordonnateur est le compte administratif et celui du Comptable public, le compte de gestion. Ces deux documents retracent, chacun sous un angle différent, la gestion de la collectivité. Ils doivent être concomitants et concordants.

- Le Conseil communautaire est ainsi amené à se prononcer chaque année sur la conformité du compte de gestion visé par le Trésorier payeur général par rapport au compte administratif.

Les opérations du compte de gestion 2015 sont régulières et concordantes avec les écritures du compte administratif 2015 de la CAVGP, soumis au cours de cette même séance au vote de ses membres.

Par conséquent, le projet de délibération suivant est soumis à votre adoption.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'approuver le compte de gestion 2015 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *de déclarer que le compte de gestion 2015 établi par le Comptable public de la trésorerie de Versailles municipale est conforme au compte administratif 2015 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 3) *d'autoriser M. le Président ou son représentant, à signer le compte de gestion 2015 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 72

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 76 (incluant les pouvoirs)

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté
à l'unanimité des suffrages exprimés
(1 abstention de M. Simeoni et 1 abstention de M. de Saint-Sernin)*

Pour le Président,
Par délégué,

Olivier BERTHELOT
Directeur général des services





Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016_06_01

Résumé de l'acte : Compte de gestion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. ...

Date de décision : 27/06/2016

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 7.1. Decisions budgetaires

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 29/06/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20160627-2016_06_01-DE

Pièces jointes :

2016-06-01 - Compte de gestion 2015.pdf

Historique :

29/06/2016 17:21:20	Reçu	Armelle Salvador
29/06/2016 17:22:18	En cours de transmission	
29/06/2016 17:23:13	Transmis en Préfecture	
29/06/2016 17:25:42	Accusé de réception reçu	

